

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR : INTV1703550S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 121-13 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 et R. 5223-1 à R. 5223-39 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 313-11 (11°), L. 311-12, L. 511-4 (10°), L. 521-3 (5°), L. 523-4, L. 832-1 (16°), R. 313-22 à R. 313-24, R. 511-1, R. 521-1, R. 523-8 et R. 832-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des certificats médicaux, rapports médicaux et avis mentionnés aux articles R. 313-22, R. 313-23 et R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la décision n° 2017-24 du 17 janvier 2017 relative à la composition et au fonctionnement du collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Les médecins instructeurs des demandes des étrangers malades désignés pour participer au collège de médecins à compétence nationale sont les médecins dont les noms figurent en annexe 1 de la présente décision.

Article 2

Les médecins coordonnateurs de zone désignés pour présider le collège de médecins à compétence nationale sont les médecins dont les noms figurent en annexe 2 de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'OFII et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 janvier 2017.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI

ANNEXE 1

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS POUR PARTICIPER AU COLLÈGE À COMPÉTENCE
NATIONALE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Dr Aoussou Philippe.
Dr Bantman Patrick.
Dr Barennes Catherine.
Dr Baril Marc.
Dr Bisbal Pierre.
Dr Bouhafs Sherine.
Dr Bourgois Clémence.
Dr Candillier Charles.
Dr Chalgoui Ferhat.
Dr Cireno Sylvie.
Dr Coulonges Florence.
Dr Crocq Marc Antoine.
Dr Daschievici Heymans Carmen.
Dr Delaunay Francis.
Dr Delprat-Chatton Pascale.
Dr Desplanques Jacques.
Dr Dussartre Jean Maurice.
Dr Egoumenidès Marc.
Dr Eutrope Martine.
Dr Ferjani Borhane.
Dr Gerlier Jean-Luc.
Dr Grassineau Dominique.
Dr Grosso Luigi.
Dr Haddad Michel.
Dr Jedreski Nadine.
Dr Joseph Olivier.
Dr Khan Shaghaghi Charles.
Dr Khodja Mohamed Djamel.
Dr Lancino Sylvie.
Dr Le Goff Fabienne.
Dr Le Lagadec Anne.
Dr Leclair Frédérique.
Dr Lucas Anne Sophie.
Dr Mauze Bénédicte.
Dr Mbomeyo Ignace.
Dr M'Bayo Stéphane.
Dr Mesbahy Mohamed.
Dr Mettais Cartier Emilie.
Dr Minani Marc.
Dr Ortega Nathalie.
Dr Ouali Abdelhafid.
Dr Pacaud Gérard.
Dr Pintas Catherine.
Dr Quille Loïc.

Dr Quilliot Florent.
Dr Rascle Catherine.
Dr Ricatte Olivier.
Dr Ruggieri Laurent.
Dr Sahrane Ahmed.
Dr Sébille Alain.
Dr Spadari-Brizy Michel.
Dr Trétout-El-Sissy Joëlle.
Dr Truze Philippe.
Dr Verbeke Francis.
Dr Wellez Cabral Rui.

ANNEXE 2

LISTE DES MÉDECINS COORDONNATEURS DE ZONE
DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Zone Île-de-France: Dr Joëlle TRETOUT-EL SISSY, Dr Philippe AOUSSOU.

Zone Ouest + Antilles-Guyane: Dr Olivier JOSEPH.

Zone Sud-Ouest + La Réunion + Mayotte: Dr Charles CANDILLIER.

Zone Sud-Est et Sud + Corse: Dr Philippe TRUZE, Dr Dominique GRASSINEAU.

Zone Est: Dr Ignace MBOMEYO.

Zone Nord: Dr Loïc QUILLE.